



Les enseignants sont-ils obligés de porter le masque?

LA QUESTION. «Ma prof d'anglais ne porte même pas le masque» ; «deuxième jour de cours, le prof ne porte pas le masque malgré les 100 élèves en amphi» «le prof retire son masque pendant son cours sous prétexte qu'il respecte la distanciation» ... Sur Twitter, certains internautes se plaignent des enseignants qui auraient ôté leur masque lorsqu'ils estimaient être assez loin des élèves. Difficile, bien sûr, d'évaluer l'ampleur de ce phénomène, ni même de savoir si ces anecdotes sont assez nombreuses pour y voir un «phénomène»

En juin dernier, les règles de distanciation physique avaient été assouplies afin que les jeunes puissent retrouver le chemin de l'école. Le port du masque n'était alors pas obligatoire pour les enseignants «lorsqu'ils faisaient cours et étaient à une distance d'au moins un mètre des élèves». Cette règle est-elle toujours en vigueur?

VÉRIFIONS. Le 20 août dernier, alors que la rentrée scolaire approchait, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a déclaré que désormais, le port du masque serait systématique pour les adultes et élèves à partir de 11 ans en toutes circonstances dans les lieux clos et non plus seulement lorsque la distanciation physique est impossible à respecter.

Dans le détail, et ainsi que nous pouvons le lire sur le site du gouvernement, le port du masque pour les maternelles est à proscrire; n'est pas recommandé pour les élèves des écoles élémentaires; est obligatoire pour les collégiens et lycéens «dans les espaces clos et les espaces extérieurs même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée». Pendant les repas, lors des activités sportives ou lors des nuits en internat, il est possible de l'ôter. Pour les adultes, en revanche, le port du masque est de rigueur et ce, quels que soient le niveau et l'endroit (classes, cours de récréation...).

Sur les réseaux sociaux, quelques plaintes d'enseignants (bien que minoritaires) ont émergé à la suite de ces annonces. René Chiche, professeur de philosophie, a écrit une série de tweets visant à dénoncer le protocole sanitaire imposé aux établissements scolaires, qu'il qualifie d'«immense escroquerie» «En supprimant toute référence à la distanciation, le ministère résout les difficultés d'un coup de baguette magique. On se borne à la fourniture en début d'année de deux bouts de tissu, et hop!»

«Il y a 850.000 enseignants et 1,2 million de personnes exerçant dans l'éducation nationale ; tous sont loin de penser la même chose à propos du masque», commente Jean-Rémi Girard. Pour l'instant, assure le président du Syndicat national des lycées et des collèges (Snalc), «on ne nous a pas remonté des cas d'enseignants refusant de le porter. Dans l'ensemble, la règle est comprise»

Un impact physique et psychologique

Même constat pour Frédérique Rolet, présidente du Syndicat national des enseignements de second degré (Snes): «On a eu quelques demandes de collègues qui souhaitaient l'enlever si une distance d'au moins deux mètres était respectée. Mais tous comprennent qu'il faut suivre une règle unique. Dès qu'il y a des dérogations, cela mène à des complications et peut-être même des dérives.»

Les dérogations pour éviter le port du masque, précise Jean-Rémi Girard, sont évidemment impossibles. Il est possible de réclamer une autorisation spéciale d'absence ou un arrêt de travail pour les personnels très à risque, à condition d'avoir un certificat médical. Enfin, les casquettes à visière ne peuvent remplacer le masque, rappelle le président de lu Snalc.

«Nous avons eu des retours de collègues témoignant de leurs difficultés à faire cours avec un masque», poursuit Jean-Rémi Girard. Les enseignants qui enchaînent 7, 8 ou 9 heures par jour, rapporte le président du Snalc, éprouvent des difficultés à parler et se fatiguent. «Est-ce qu'à un moment, ils enlèvent leurs masques pour souffler un peu? Peut-être que dans ce cas, il vaut mieux se mettre près de la fenêtre. Tout le monde ne supporte pas le masque de la même manière.»

Il faudrait, propose Frédérique Rolet, «prévoir des pauses pour les professeurs qui ont plus de six

heures de cours par jour. Il faut qu'ils puissent souffler et respirer correctement» . Le Snés regrette par ailleurs que le ministre n'ait pas davantage recruté, «comme cela a été fait dans d'autres pays» «Il y a cette année, au collège comme au lycée, des classes chargées. Plus on est nombreux et plus il fait chaud. Le port du masque renforce ce désagrément» , argue-t-elle.

La solution des masques transparents

L'impact n'est pas uniquement physique. Il est aussi «psychologique» , renchérit Jean-Rémi Girard. «Le masque ne simplifie pas la relation professeurs-élèves. C'est un exemple tout bête mais faire de l'humour en ayant le visage caché, c'est compliqué. Or, dans les petites classes, en maternelle par exemple, le relationnel est important.»

Faudrait-il, dans ce cas, encourager la distribution de masques transparents? «C'est indispensable pour les professeurs qui ont des élèves malentendants ou sourds, et pour les enseignants de langue des signes qui doivent utiliser leurs lèvres» , répond Jean-Rémi Girard. «Si on arrivait à développer ces masques dits "inclusifs" plus largement, ce serait très utile en maternelle, pour les élèves de l'élémentaire ou encore, les enseignants de langues vivantes.»

Malgré ces obstacles, insiste le président du Snalc, il faut privilégier «la doctrine sanitaire sur le reste. Se protéger est la priorité. Si un professeur refuse de porter le masque, c'est une faute grave qui peut mener à une sanction administrative. Il faut être très ferme. De même, un élève qui refuserait à son tour le masque devrait être exclu du cours» , conclut Jean-Rémi Girard.